



Aliment bio brebis laitière - lactation

Conçu pour la production laitière et l'évolution des besoins nutritionnels des brebis en lactation. Il vise à soutenir la production laitière, à préserver un état corporel adapté et à assurer une alimentation équilibrée tout au long de la lactation.

Constituants analytiques

PARAMÈTRE	VALEUR	UNITÉ
Protéine brute	16,5–18,5	%
Énergie métabolisable (EM)	2650–2800	kcal/kg
Matière grasse brute	3–5,5	%
Cellulose brute	10–14	%
Cendres brutes	7,5–9,5	%
Calcium (Ca)	0,8–1,1	%
Phosphore (P)	0,4–0,55	%
Sodium (Na)	0,2–0,35	%



FORME DU PRODUIT
Aliment composé en farine



EMBALLAGE
Sac PP de 25 kg · Sac PP de 50 kg · Sac kraft de 25 kg · Big bag de 1 000 kg · Vrac



ORIGINE
Türkiye



Une production laitière équilibrée tout au long de la lactation

Chez les brebis, dès le début de la lactation, la production laitière s'accompagne d'une hausse des besoins en énergie, protéines, minéraux et autres nutriments. Comme la production laitière et les besoins nutritionnels peuvent évoluer au cours de la lactation, il est important de gérer le programme d'alimentation selon la phase de production.

L'aliment bio brebis laitière Bioyem est un aliment composé bio conçu pour les besoins nutritionnels des brebis laitières entre le 1er et le 150e jour de lactation ; en tant qu'aliment concentré, il ne remplace pas les fourrages grossiers et s'utilise avec eux dans la ration.

Pendant cette phase, un apport suffisant et équilibré en fibres, minéraux et autres nutriments, à commencer par un

bon équilibre énergie-protéines, est important pour soutenir la production laitière et préserver l'état corporel de l'animal.

Suivre ensemble la consommation d'aliment, la production laitière et l'état général des animaux tout au long de la lactation aide à conduire le programme d'alimentation selon les besoins du troupeau.



PÉRIODE D'UTILISATION
du 1er au 150e jour de lactation



ANIMAL CIBLE
Brebis laitières



TYPE DE PRODUIT
Aliment composé bio

Les paramètres indiqués ci-dessus correspondent à des valeurs généralement admises et peuvent varier d'un lot à l'autre ; les valeurs contractuelles sont communiquées sur demande, lors des échanges qui en découlent.